



Ville et campagne...
AU NATUREL

Lac-Etchemin

AVIS PUBLIC

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse.

Avis vous est par le présent donné, par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse, que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 6 septembre 2022, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 213-2022

"RÉGISSANT L'INSTALLATION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET"

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité situé au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin, et ce, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que le règlement numéro 213-2022 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-Etchemin, ce 7^e jour de septembre 2022.

Le directeur général/greffier-trésorier,

Patrick Lachance

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 213-2022 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal situé au 208, 2^e Avenue, le 7^e jour de septembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour de septembre 2022.

Le directeur général/greffier-trésorier,

Patrick Lachance